



## Promotion de la récolte de fonds; crédit d'engagement; décision

### Proposition:

Le Synode décide de mettre à disposition un crédit d'engagement de 400'000 francs (poste de projet à 25% non compris) pour les cinq prochaines années en vue de promouvoir la récolte de fonds professionnelle placée sous la direction des services généraux de l'Eglise.

### Explication

#### Besoin d'une récolte de fonds professionnelle par l'Eglise

Lors du Synode d'été 2022, une interpellation relative à des modèles de financement dans les paroisses a suscité une discussion spontanée sur le thème des sources de financement complémentaires pour le travail ecclésial. A cette occasion, le Synode a demandé au Conseil synodal d'élaborer une politique à cet égard et de fournir un soutien professionnel. Un tel engagement peut constituer un renouveau et une chance particulière pour le marketing de l'Eglise. Que ce soit pour les paroisses ou les nouvelles formes de présence de l'Eglise, une mise en réseau plus large serait ainsi possible. De plus, des initiatives et des projets dépassant le «travail quotidien» et pouvant donner lieu à des offres supplémentaires pourraient voir le jour. En 2021 déjà, des réflexions en ce sens avaient conduit le Conseil synodal à mandater la réalisation d'un concept sur la récolte de fonds. Entre-temps, les réflexions ont abouti et peuvent être maintenant mises en œuvre si le Synode accepte de mettre à disposition le crédit d'engagement nécessaire au lancement.

L'appellation «récolte de fonds» englobe en règle générale les activités servant à ce qu'une organisation obtienne les moyens qui lui permettront de remplir certaines missions. Typiquement, la récolte de fonds fait également partie intégrante du travail de relations publiques d'une organisation. A la différence du sponsoring et du paiement de services, la récolte de fonds ne comprend que les dons volontaires et inconditionnels. Outre des moyens financiers, il peut aussi s'agir de moyens matériels ou d'investissement en temps.

Les méthodes de recherche de fonds sont très variées et doivent être appliquées de façon adaptée à la situation sur le terrain et au milieu. La forme la plus répandue dans les Eglises est le travail gratuit de bénévoles.

Le travail bénévole, tout comme les dons pour les œuvres ecclésiales, ainsi que la collecte et l'obtention de dons, d'indemnités d'utilisation et de contributions institutionnelles (par ex. de la part de fondations, du service des monuments historiques ou de communes contribuant à des projets sociaux ou culturels) sont aussi des pratiques courantes de notre Eglise, qui est essentiellement financée par les impôts. Jusqu'ici, les paroisses du ressort territorial

des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure recourent toutefois à la récolte de fonds plutôt avec réserve. Seuls quelques acteurs abordent la récolte de fonds de manière professionnelle et ont bâti leur propre savoir-faire professionnel (par ex. fondations et associations de soutien de paroisses). C'est pourquoi il semble utile que les services généraux prennent ici l'initiative d'offrir un soutien adapté à notre temps.

## **Promotion de la récolte de fonds: points clés du concept**

Selon le Conseil synodal, la promotion de la récolte de fonds professionnelle doit profiter aux paroisses, aux nouvelles formes de présence de l'Eglise dans la société et à d'autres projets ecclésiaux. Afin de répondre de manière adéquate aux exigences particulières de la récolte de fonds de l'Eglise, le concept s'appuie, sur le territoire du ressort des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, sur les six points clés suivants:

### 1. Principe politique

Le Conseil synodal encourage les paroisses et les nouvelles formes de présence de l'Eglise à obtenir davantage de fonds de tiers. Pour ce faire, il leur accorde le soutien des services généraux.

### 2. Récolte de fonds plutôt que sponsoring

La collecte de fonds de tiers se fonde en priorité sur la récolte de fonds classique, c'est-à-dire sur des dons sans contrepartie.

### 3. Posture théologique

Le don est une participation individuelle à l'exécution de la mission de l'Eglise visant à transmettre l'Evangile de la manière la plus complète et intégrale possible. Ainsi, le don volontaire peut être compris comme une réponse directe à l'amour de Dieu pour sa Création. Communiquer cet aspect est l'une des missions de la récolte de fonds de l'Eglise.

### 4. Principes éthiques

La recherche de fonds de l'Eglise accorde une valeur particulière à la transparence et à l'honnêteté comme principes éthiques:

- a) L'origine des dons doit être évidente et traçable. Les dons anonymes ne doivent pas être acceptés.
- b) Seuls de véritables dons sont acceptés, pour lesquels aucune contrepartie n'est attendue. Renoncer aux contreparties est par conséquent fondamental.
- c) Les dons se font à la condition que les bénéficiaires puissent en disposer librement. Le fait qu'aucune influence ne sera exercée doit donc être une garantie.

### 5. Priorité aux projets

Les activités de la récolte de fonds se concentrent sur le travail *orienté projets* des paroisses et des nouvelles formes de présence de l'Eglise. Le financement de la structure et de l'offre de base doit être garanti via les flux financiers traditionnels.

### 6. Coordination à l'interne – Savoir-faire et conseils externes

La récolte de fonds nécessite un savoir très spécialisé. Ce savoir est mis à disposition des paroisses et des nouvelles formes de présence de l'Eglise par des spécialistes du domaine. Pour ce qui relève de la sensibilisation, de l'initiation et de la mise en réseau en lien avec la récolte de fonds, une instance appropriée de contact et de coordination est cependant nécessaire au sein des structures des services généraux.

## Mise en place d'une «plaque tournante»

Une interlocutrice ou un interlocuteur compétent doit être à disposition pour toutes les questions en lien avec la récolte de fonds concernant les projets dans les paroisses et les nouvelles formes de présence de l'Eglise. Une «plaque tournante» spéciale doit coordonner, au sein des services généraux, les tâches liées à ces activités et sensibiliser les paroisses sur ce thème, les mettre en réseau et les conseiller. Cette plaque tournante a aussi pour mission de gérer le suivi des programmes de promotion appropriés et de soutenir les paroisses afin qu'elles disposent de logiciels adaptés à la gestion des dons. En outre, les prestations de services externes sont un élément décisif. La plaque tournante doit établir des ponts avec des prestataires professionnels pour la recherche de fonds.

## Coûts

Seuls des investissements appropriés faits au départ pourront avec le temps donner lieu à un bilan positif des moyens alloués à la promotion de la récolte de fonds professionnelle. L'introduction et la mise en place du présent concept devrait prendre au moins cinq ans. Pendant cette période, des ressources sont nécessaires à différents niveaux: sous la forme de fonds de roulement pour la mise en place et le fonctionnement de la plaque tournante interne ainsi que de frais pour le logiciel spécialisé et, enfin, pour les services externes. Ainsi, le budget total, qui comprend également le poste à temps partiel pour la plaque tournante interne, s'élève en tout à 110'000 francs par année, soit un total de 550'000 francs pour cinq ans (coûts totaux). Quant aux ressources en personnel, le Conseil synodal a parlé de 25% de poste, qui sont pris sur l'effectif des postes de projet des services généraux et sont dès à présent à disposition pour des services relevant de la recherche de fonds.

Objet	CHF par année
Frais d'exploitation pour mise en place et fonctionnement de la plaque tournante	10'000
Subventionnement logiciel de gestion des dons	35'000
Contrat-cadre avec agence de recherche de fonds	12'000
Subventionnement conseils recherche de fonds	23'000
<b>Total par année</b>	<b>80'000</b>
<b>Total pour 5 ans</b>	<b>400'000</b>

Coûts salariaux bruts de l'employeur: poste de projet à 25%, pris sur l'effectif des postes de projet des services généraux de l'Eglise	30'000
<b>Total par année</b>	<b>30'000</b>
<b>Total pour 5 ans</b>	<b>150'000</b>
<b>Coûts globaux du projet pour 5 ans</b>	<b>550'000</b>

Le Conseil synodal vous recommande d'accepter cet objet tourné vers l'avenir. En prenant en charge de nouvelles tâches en matière de récolte de fonds professionnelle, les services généraux de l'Eglise offrent, dans un domaine important pour l'avenir, un soutien efficace pour la pratique ecclésiale, et ce dans un environnement au besoin croissant de fonds de tiers. En offrant des services pour le financement de projets novateurs, ils contribuent au développement à long terme de l'Eglise et à une communication professionnelle de ses activités.

Le Conseil synodal